

# Les collégiens se confrontent au Code de la route

Dans un angle de la cour du collège Félix-Buhot, deux stands consacrés aux Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) attirent les regards. Mardi, Didier Bosquet, CPE référent sécurité routière, veille au bon déroulement des opérations qu'il a organisées : « Les 130 élèves de cinquième de l'établissement sont sensibilisés au Code de la route et au bon comportement à adopter. À savoir : pour eux, pas d'EDPM avant 14 ans. »

Tous les élèves passent trente minutes devant de grands panneaux informatifs où on les bombarde de questions pour tester leurs connaissances : « Quels équipements sont obligatoires ? Lesquels sont recommandés ? Faut-il souscrire une assurance ? Est-on autorisé à porter des écouteurs ? À rouler sur les trottoirs ? Connaissez-vous les règles à adopter en agglomération et hors agglomération ? »

Les collégiens participent activement à ce cours dispensé en extérieur mais ce qu'ils attendent impatiemment, c'est de vivre l'expérience d'un accident ! Ceinture de sécurité et en route pour un choc avant suivi d'un choc arrière. Romane sort du véhicule Clic Choc complètement retournée : « J'ai vu qu'on n'a pas intérêt à rouler vite ! » Victor confirme : « C'est bien qu'ils nous montrent ce qu'on risque, même à petite vitesse. »

